Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Anthenaise - Tome I

Anthenaise, chât. et f., c^ne^ de la *Chapelle-Anthenaise*, à l'extrémité nord de la commune, vers Châlons. Il ne faut pas confondre ce lieu, appelé jusqu'à la fin du XV^e^ s. *le Plessis d'Anthenaise*, et encore dans le censif de Laval du XVII^e^ s. *le Plessis* et *la Motte* d'Anthenaise, *la Cour d'Anthenaise* d'après la carte de Jaillot, avec le siège de l'ancienne seigneurie, qui était probablement au bourg. Le seigneur du Plessis d'Anthenaise relevait de Laval à foi et hommage lige et devait « garde de quinze jours et quinze nuitz, armé et suffisamment appareillé suivant son estat en chevaulx et en armes, à la porte du petit chastel de Laval… ; et, pour le surplus du hébergement et des appartenances d'icelluy, tant en fiez comme en domaines, et telle voirie [qui lui appartient], est homme de foy simple. » (Aveu de Laval, 1407) « Germain d'Anthenaise, dit Le Blanc de la Vignolle, avait obtenu des lettres de Charles IX en 1570 (?) portant érection de la terre du Plessis d'Anthenaise en châtellenie. Il y eut opposition par les officiers de Laval, qui depuis n'ont voulu souffrir cette qualité. » A plus forte raison le titre de baron d'Anthenaise que prit ordinairement René d'Anthenaise (1610-1640) n'a-t-il aucune signification relative à la terre qu'il possédait. Le fief et seigneurie de Châlons avait été réuni au domaine en 1577. D'après un acte de vente de 1647, la terre comprenait tant en dépendances féodales qu'en fonds de propriété « les terres, fiefs et seigneuries d'Anthenaise, l'Aubinière et Marcheru en Martigné, les fiefs de Châlons et la moitié des fiefs Coullonel ; les droits honorifiques dans les églises de Châlons et de la Chapelle ; la maison seigneuriale, cour, jardins, enclos, garenne, bois de haute futaie ; les métairies du Domaine, de Culdeloyère, de l'Erraudière, de la Fizelière, de la Poupardière, des Echanlières, du Bout-du-Bois ; la closerie de la Mouessière, le moulin et l'étang de la Chapelle, le grand et le petit étang de Culdeloyère, le moulin à vent de sur les landes, le moulin et closerie de Boisseau ; la maison seigneuriale de l'Aubinière, le moulin et l'étang de Rubert, la métairie du Désert. » Les landes d'Anthenaise qui couvraient, d'après la carte de Jaillot, tout l'espace compris entre le château et le bourg de la Chapelle, appartenaient à la terre de Laval, mais le seigneur d'Anthenaise, qui en jouissait pour le pâturage de ses bestiaux, s'opposa en 1760 à ce que les autres usagers les closent et les mettent en culture. Le château tel qu'il existe comprend un corps de logis carré-long, dont la façade donnant sur la cour a été modernisée, tandis que celle du nord, par la construction d'une tourelle en encorbellement et la restauration des lucarnes, a pris l'aspect d'un manoir du XVI^e^ siècle. La maison de ferme actuelle, dépendance du logis principal, est plus ancienne et conserve quelques linteaux sculptés. Ce qu'on aime à retrouver à Anthenaise c'est l'enceinte de larges douves et le vieux portail à pont-levis, dévasté mais imposant encore dans sa parure exubérante de lierre. L'album de Mme Chommereau renferme une vue du château, où figure (XVII^e^ s.) un pavillon appuyé au portail et qu'on nommait le pavillon de Bellegarde. Trois tours très petites existaient encore dans l'allée et sur le bord des douves, il y a soixante ans, aussi bien que la fuie située au nord. Les prairies, l'étang, une vieille châtaigneraie et le bois tapissé d'une fine mousse verte, embellissent aujourd'hui cette agréable maison de campagne. Au milieu du portail six écussons rangés sur deux lignes et très endommagés laissent voir les armoiries de Marie Le Mastin, femme de René d'Anthenaise, constructeur du château, *d'argent à la bande contrefleurdelisée de six fleurs de lis de gueules* ; et un autre écusson écartelé : au 1^er^ gironné de… et de…, au 2^e^ une bande et trois fleurs de lis, au 3^e^ trois losanges, posés en fasce, au 4^e^ trois macles, posées 2 et 1. Les autres écussons sont frustes ou indéchiffrables. Après qu'il eût construit son château, René d'Anthenaise voulut y avoir une chapelle, qu'il dota en 1607 de la terre de la Moissière. Les fondations s'y acquittèrent jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle ; plusieurs mariages y furent célébrés, entre autres celui de François-Urbain Le

Febvre d'Argencé, capitaine au régiment du prince de Pons, fils de René Le F., procureur général à la barre ducale de Mayenne, avec Jeanne-Rose Bridier des Rivières, 1723 ; et celui de Louis-René de la Chapelle, seigneur de Fouilloux, avec Marie-Louise Deschamps, fille de Daniel D., gouverneur de la ville de Mayenne. Mais à partir de 1785 les messes se disaient dans l'église paroissiale. On croit que la chapelle seigneuriale était située dans l'espace aujourd'hui nommé la Cour verte.

Chapelains : André *Huet*, 1659 † 1685. — Guy *Le Bocé*, prêtre habitué à la Chapelle-Anthenaise, 1685, démissionnaire et résidant à Mayenne, 1696. — Charles *Roger*, prêtre habitué à Châlons, 1696. — Jacques *Lemeignan*, 1735, 1755. — François *Millet*, prêtre vicaire de Châlons, 1755, 1785. — Jean *Pichon*, 1785.

Il ne faut pas confondre les seigneurs d'Anthenaise avec la famille fondue dans celle de Chamaillard au XIII^{e} s. Si elle s'y rattache, comme branche cadette, on n'en a pas la preuve ; on ne la connaît avec certitude qu'à partir du XIV^{e} s. M. Bonneserre pour en lier le premier anneau, dans la personne d'un Amaury, fils puîné d'Hamelin, fait dire à Menage ce qu'il ne dit pas (*Sablé*, 166). Les degrés suivants : Jean, Anceau, Aymery, donnés par d'Hozier, ne sont établis par aucun titre auquel on puisse se référer.

Robert d'Anthenaise, qui fait à l'abbaye de l'Épau une concession dans la ville du Mans, 1307, et sur lequel Philippe Le Long confisqua plusieurs biens à cause de ses torts envers l'évêque du Mans, peut être regardé comme seigneur du Plessis d'Anthenaise s'il est le même que « Monsour Robert d'Anthenoise, » cité en 1356 dans un titre de la famille Ouvrouin (Bibl. de Laval, mss. 10893). — Hamelin d'A., et Marguerite de la Ferté ou plutôt de la Frette, sa femme, font un legs en 1368 à la fabrique de la Chapelle. — Aimery, possesseur de biens en Saint-Jean-sur-Mayenne, 1370, chef d'une compagnie de huit écuyers, pendant la campagne de Flandre en 1383, était en procès avec le seigneur de Poligné, 1406, et rendait aveu à Laval, 1407. — Aimery, fils ou petit-fils du précédent, fut un capitaine distingué, « un vaillant escuyer, » dit Bourdigné, qui défendit Sillé-le-Guillaume contre le comte d'Arondel en 1433 (V. *Chroniq. aggreg.*, f. 141). Le 9 décembre 1433 et le 22 juin 1434, la première fois avec Jean Thieslin, son serviteur, la seconde avec Robin de Maillé, trois hommes et trois femmes, il prend sauf-conduit du duc de Bedford ; il est procureur d'Anne de Laval 1445, avait des droits de chasse dans la forêt de Bouère, hérite en 1454 de Guillaume de la Saugère, seigneur de Tannis et de la Jourdonnière, enfin il teste, dit-on, le 4 janvier 1470, âgé de 75 ans. Robin de la Roche en fondant la chapelle de Valtrot (Saulges), lui donne part aux prières qui y seront faites. Sa femme est nommée Louise Loppée. — Charles, déjà seigneur d'A., en 1465, achète les lieux de la Crétiennière, de la Hardouinière et du Bois-Martin, 1478, cède quelques droits à l'église de la Tannière, 1484, eut procès avec Julien de Champs, seigneur de la Prezaie, 1489, et vivait encore, âgé de 81 ans, en 1513. — René, dont une fille, nommée Ambroise, épousa Patrice de Goué en 1520, est mentionnée dans une sentence rendue contre Charles, son petit-fils, en faveur du chapitre du Mans. — Louis eut pour femme Jeanne de Cervon, laquelle, veuve en 1556, nomme en son testament ses deux fils Charles et Germain. — Charles, fils aîné, héritier avant 1547, donne en partage à sa sœur Renée (1558), les biens provenant de la succession de Jeanne de Cervon, sa mère, et de Thiphaine Pierres, son aïeule, au pays de Mauges ; il meurt sans enfants le 15 juin 1576. — Germain hérite de son frère ; il habitait quelquefois Anthenaise, plus souvent le Boisfevrier, près Fougères, dans la famille de Renée de Langan, sa femme. D'abord lieutenant du château de Fougères — c'est en cette qualité qu'il préside l'assemblée de ville le 28 mars 1562, — il devint lui-même gouverneur, en remplacement de M. de Beaucé, seigneur de Montfromery, et eut à parer à tous les dangers, la peste et la famine dans la place, la menace des protestants qui suivaient Montgommery (1562, 1563). Il resta à ce poste de danger jusqu'en 1576. Le 22 mars il signe encore au château de Fougères, sa résidence, un mandement à Jean Bondry, ferronnier « de besoigner et travailler en toute diligence » aux remparts et aux portes de la ville. Il fut remplacé cette même année par Léon de la Haie de Saint-Hilaire, son parent, et alla sans doute servir ailleurs. Il vivait encore en 1597. — René, né en 1580, épousa Marie Le Mastin en 1605, habita le château qu'il fit reconstruire. Il

vivait là luxueusement, entretenant même, à l'exemple de quelques grands seigneurs de son temps, une troupe d'Egyptiens, dont le « capitaine », Jérémie Robert, fut enterré, dans l'église de Châlons le 8 octobre 1626. Jeanne de la Haie, dame du Bois-Martin, et Marie des Vaux, dame douairière de Boisbelin, ses cousines et futures héritières, demeuraient aussi à Anthenaise, et sa propre sœur, « noble et vertueuse demoiselle Renée d'Anthenaise », femme de Pierre de la Haie, seigneur de Raiseux, morte à Laval, fut inhumée dans l'église de la Chapelle, sa paroisse, en 1625. Le 9 février 1642, âgé de 62 ans, le seigneur d'Anthenaise se remaria avec Marie de Montesson, qui lui survécut jusqu'en 1693 au moins et qui garda son douaire sur Anthenaise. René mourut sans enfants deux ans après ce second mariage, le 4 juin 1644, et fut enterré dans l'église, « sous la voûte de ses ancêtres. »

Quoiqu'on trouve Jean d'Anthenaise, sans doute d'une branche collatérale, qui se fait qualifier alors seigneur d'Anthenaise, la terre, par acte passé devant Frélin, à Laval, en 1644, fut adjugée à Marie des Vaux, petite-nièce de René d'A., veuve de Gilles du Grasmesnil, seigneur du Boisbelin, mère de Jean du G. Elle vendit le tout par contrat du 16 juin 1647, devant Guill. Lefebvre, notaire à Placé, pour 72.000 l., à Ambroise de Fontenailles, seigneur d'Yvoy et de Marigny, mari de Jeanne Prevôt de Saint-Cyr. Charles-René de F., qui se fait réclamer en 1676 par les religieuses d'Étival la pension des dames d'Yvoy, vendit Anthenaise en 1683 à Jean-Baptiste de Montesson, dont le fils laissa une succession si opulente et si compliquée. Anthenaise resta d'abord indivis entre tous les héritiers. Anne du Tronchot, veuve de Nicolas-Charles Prevôt de Saint-Cyr, se dit à ce titre dame d'Anthenaise en 1772 ; puis Armand-Mathurin de Vassé, gouverneur du Plessis-lès-Tours, à qui la terre échut, la vendit en 1775 à Bruno de Vassé, seigneur de Montesson. Adrien-Joseph Morin, marquis de Banneville, qui présente encore la chapelle au dernier titulaire en 1785, vendit Anthenaise la même année à M. Joseph Martin de la Tremblaie, procureur fiscal à Laval, mari de dame Renée-Marie Bidois, dont les deux filles, Thérèse et Aimée, sont baptisées à la Trinité, 1785, 1789. M. L. Letourneurs, petit-fils de l'acquéreur, me fait remarquer que son grand-père eut alors pour obtenir certaines autorisations recours à M. Danton, — il signe d'Anton, — avocat au conseil du roi, qui n'est autre que le trop célèbre conventionnel. Par partage anticipé, Anthenaise est attribué à M. d'Argencé, gendre de M. Léon Letourneurs.

Reg. par. de la Chapelle, Châlons. etc. ; — Arch. de M.-et-L., E 1485 ; — *Insin. eccl.* — *Revue du Maine*, XXXIV, p. 286. — Titres de la fabr. de la Chapelle. — Arch. nat., KK 324 ; X^{1a}, 9193, f. 98. — Arch. de Daviet, analyse de M. l'abbé Pointeau. — Titres de Mme de Vaubernier. — Arch. de Gresse, de Bourgon, de Goué. — Cab. de la Beauluère. — Arch. de la M., E 199, B 5, 709, 797. — Arch. de la S., B 1250. — *Bulletin*, I, 523 et n. 23, p. 22. — Bonneserre de Saint-Denis, *Notice sur la maison d'Anthenaise*, 1878. — Bibl. nat., fds. fr. 26381. — Chartrier de Rasnes. — Notes mss. de M. Letourneurs.